|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

Genève, le 7 juin 2017

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Réf.:**  **Tél.:** **Fax:** **E-mail:** | **Circulaire TSB 33**  +41 22 730 6828 +41 22 730 5853 [tsbfgdlt@itu.int](mailto:tsbfgdlt@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;  - Aux participants à l'atelier de l'UIT sur les aspects de sécurité concernant la chaîne de blocs (Genève, 21 mars 2017) | |
|  |  | **Copie**:  - Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| **Objet:** | **Création d'un nouveau Groupe spécialisé de l'UIT‑T sur l'application de la technologie des registres distribués (FG DLT) et première réunion de ce Groupe à Genève (Suisse) du 17 au 19 octobre 2017** | |

Madame, Monsieur,

1 Suite à l'accord donné par le GCNT de l'UIT-T à la réunion qu'il a tenue à Genève du 1er au 4 mai 2017, j'ai l'honneur de vous annoncer la création du [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'application de la technologie des registres distribués (FG DLT)](https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/).

2 Le Groupe FG DLT identifiera et analysera les applications et les services reposant sur la technologie DLT, établira les bonnes pratiques et les orientations propres à faciliter la mise en œuvre de ces applications et services à l'échelle mondiale, et proposera une marche à suivre concernant les travaux de normalisation correspondants à mener par les commissions d'études de l'UIT‑T.

3 Le Groupe FG DLT exercera ses activités conformément aux procédures exposées dans la [Recommandation UIT-T A.7](http://www.itu.int/rec/T-REC-A.7) et dans le cadre du mandat approuvé reproduit à l'**Annexe 1.**

4 Le GCNT a désigné M. David Watrin (Swisscom) Président du Groupe FG DLT.

La désignation du vice-président aura lieu à la première réunion, et reposera essentiellement sur les compétences avérées, aussi bien dans le domaine technique traité par le Groupe qu'en matière de gestion. Veuillez noter que la vice-présidence est également ouverte aux non-membres.

5 Le **Groupe** **FG DLT est ouvert** aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays membre de l'UIT qui souhaite contribuer à ses travaux, y compris les membres ou représentants d'organismes de normalisation intéressés.

Les personnes qui souhaitent recevoir les annonces et les dernières informations relatives à ce Groupe sont invitées à s'inscrire à la **liste de diffusion du Groupe FG DLT**. Des précisions sur les modalités d'inscription sont disponibles sur la page d'accueil du Groupe FG DLT: <https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/>.

Première réunion du Groupe FG DLT

6 La première réunion du Groupe FG DLT se tiendra au siège de l'UIT, à **Genève** (Suisse), du **17 au 19 octobre 2017** inclus.

7 En accord avec le Président du Groupe FG DLT, les **objectifs de la première réunion** seront les suivants: (1) discussion générale sur la technologie DLT et les questions de normalisation associées; (2) discussion sur la structure du Groupe FG DLT, les produits finals attendus, les responsabilités, le calendrier; (3) examen des contributions et élaboration d'une première version des produits finals.

8 Des **contributions sont sollicitées** sur (1) l'état de la technologie DLT, par exemple les termes, les définitions, les concepts, l'écosystème (des normes); et (2) des cas d'utilisation précis et les questions de normalisation associées. Les contributions écrites doivent être soumises au secrétariat de l'UIT ([tsbfgdlt@itu.int](mailto:tsbfgdlt@itu.int)) sous forme électronique en utilisant les gabarits disponibles depuis la [page d'accueil du Groupe FG DLT](https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/), **avant le 10 octobre 2017.**

9 La réunion s'ouvrira à 9 h 30 le premier jour. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à [l'entrée Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). Des informations pratiques concernant la réunion sont données à l'**Annexe 2**. L'ordre du jour et le programme de travail de la réunion seront disponibles depuis la [page d'accueil du Groupe FG DLT](https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/) avant la réunion. Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.

10 Pour permettre à l'UIT de prévoir la logistique nécessaire, les participants sont invités à s'inscrire en ligne via la [page d'accueil du Groupe FG DLT](https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/) dès que possible, et **au plus tard le   
10 octobre 2017**. L'inscription est obligatoire à la fois pour la participation à distance et pour la participation sur place. Des informations détaillées concernant la **participation à distance** seront publiées sur la [page d'accueil du Groupe FG DLT](https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/).

**Principales échéances:**

|  |  |
| --- | --- |
| 17 septembre 2017 | - Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa (un modèle de demande est disponible [ici](http://itu.int/en/ITU-T/info/Documents/Visa-support-letter_MODEL.pdf)) |
| 10 octobre 2017 | - Inscription préalable (en ligne depuis la [page d'accueil du Groupe FG DLT](https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/))  - Soumission des contributions écrites (par courrier électronique à l'adresse [tsbfgdlt@itu.int](mailto:tsbfgdlt@itu.int)) |

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

|  |  |
| --- | --- |
| Chaesub Lee Directeur du Bureau de la normalisation  des télécommunications | Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**:2

ANNEXE 1

Mandat du Groupe spécialisé de l'UIT‑T sur l'application de   
la technologie des registres distribués (FG DLT)

# 1 Justification et domaine de compétence

Ces derniers temps, la technologie des registres distribués (DLT) est devenue l'une des innovations de rupture, au potentiel énorme pour changer radicalement notre économie, notre culture et notre société. La technologie DLT repose sur des registres ouverts, répartis et sécurisés, dans lesquels on peut enregistrer toutes les opérations ou activités en ligne entre les entités concernées de manière efficace et vérifiable.

Sur le plan théorique, la technologie DLT est sécurisée de par sa conception et c'est un exemple de système informatique réparti ayant une grande tolérance aux pannes. La technologie DLT permet donc d'établir des consensus décentralisés.

La technologie DLT permet d'assurer des applications/services financiers/non financiers décentralisés novateurs, tels que les services électroniques et les services basés sur l'IoT, ce qui évite de recourir à des tierces parties intermédiaires. Les résultats des travaux de ce Groupe spécialisé pourront s'appliquer aux services électroniques.

Par conséquent, la technologie DLT peut s'appliquer pour l'enregistrement d'événements, la consignation d'opérations de paiement et d'autres activités de gestion de dossiers, la gestion des identités, le traitement des opérations et la fourniture de preuves de la provenance de données.

Le Groupe FG DLT sera une plate-forme ouverte qui permettra aux parties prenantes concernées – par exemple les régulateurs des télécommunications, les régulateurs financiers, les prestataires de services, les fournisseurs de plates-formes, les opérateurs de réseau, les organisations internationales et les forums et consortiums du secteur – d'échanger des connaissances, des bonnes pratiques et des enseignements tirés dans le domaine afin d'identifier les cadres normalisés qui sont nécessaires pour pouvoir développer les applications et services reposant sur la technologie DLT à l'échelle mondiale.

Le Groupe FG DLT, tel qu'il est proposé sous les auspices du GCNT, pourra aborder un certain nombre de sujets liés à la technologie DLT, par exemple les cas d'utilisation et les applications, les exigences pour la mise en œuvre, les aspects réglementaires et de politique générale, les aspects de sécurité et de protection de la vie privée, etc.

Le Groupe FG DLT pourra être constitué de plusieurs groupes de travail chargés des questions et sujets mentionnés ci-dessus.

# 2 Groupe spécialisé de l'UIT T sur l'application de la technologie des registres distribués (FG DLT)

Le Groupe FG DLT de l'UIT‑T analysera les applications et les services reposant sur la technologie DLT qui peuvent être normalisés par les commissions d'études de l'UIT-T, déterminera les bonnes pratiques et les orientations susceptibles de faciliter la mise en œuvre de ces applications et services à l'échelle mondiale et définira une marche à suivre en ce qui concerne les études à mener par les commissions d'études de l'UIT-T, afin de répondre aux besoins urgents du marché.

Le Groupe élaborera une feuille de route relative à la normalisation de la sécurité des services interopérables reposant sur la technologie DLT, compte tenu des activités que mènent actuellement les divers groupes, organismes de normalisation et forums concernés. Il mettra également au point un kit pratique réglementaire à l'intention des décideurs nationaux et des autorités nationales de régulation des Etats Membres de l'UIT.

Le Groupe spécialisé entretiendra une collaboration étroite avec les commissions d'études concernées de l'UIT-T et invitera également des entités non membres de l'UIT-T à prendre part à ses travaux.

## 2.1 Objectifs

Pour faciliter l'élaboration de ressources destinées à servir de base à la mise au point de normes mondiales sur les applications et services reposant sur la technologie DLT, le Groupe spécialisé poursuivra les objectifs suivants:

• Etablir des liaisons et des relations avec d'autres organisations susceptibles de contribuer aux activités de normalisation basées sur la technologie DLT.

• Décrire l'écosystème des applications et services reposant sur la technologie DLT et déterminer les rôles et responsabilités respectifs des parties prenantes dans cet écosystème.

• Recenser les cas d'utilisation dans lesquels ont été mis en œuvre avec succès des applications et services reposant sur la technologie DLT.

• Proposer de futurs sujets d'étude pour l'UIT-T, en indiquant les activités correspondantes pour les diverses commissions d'études de l'UIT-T, par exemple:

– étudier les principes, le champ d'application, le cadre conceptuel et les cas d'utilisation liés aux services reposant sur la technologie DLT;

– étudier les caractéristiques des services reposant sur la technologie DLT et les exigences relatives à ces services;

– étudier le cadre architectural et les technologies de communication pour les services reposant sur la technologie DLT;

– analyser et évaluer l'état actuel de la technologie DLT et sa maturité;

– étudier les aspects de sécurité et de protection de la vie privée liés aux applications et services reposant sur la technologie DLT;

– examiner les moyens d'accroître la confiance en ligne grâce à la technologie DLT;

– offrir un cadre pour échanger des conclusions et pour faciliter le dialogue sur les incidences politiques et réglementaires de la technologie DLT entre les entreprises travaillant sur des applications DLT et les régulateurs de divers secteurs industriels/économiques;

– identifier les parties prenantes avec lesquelles l'UIT‑T pourrait poursuivre la collaboration et déterminer les activités qui pourraient être menées collectivement ainsi que les prochaines étapes.

## 2.2 Relations

Le Groupe spécialisé travaillera en étroite collaboration avec toutes les commissions d'études de l'UIT‑T, en particulier les CE 11, 13, 16, 17 et 20. Il assurera une coordination avec le Groupe FG DPM et avec l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables (U4SSC) sous les auspices de la Commission d'études 20 de l'UIT, selon qu'il conviendra.

Le Groupe spécialisé FG DLT collaborera avec les entités pertinentes, conformément aux dispositions de la Recommandation UIT‑T A.7.

Ces entités sont les suivantes: institutions financières, régulateurs des télécommunications, régulateurs financiers, organisations non gouvernementales (ONG), décideurs, organismes de normalisation, forums et consortiums du secteur (tels que: ISO TC 307, ISO/CEI JTC 1, GSMA, SWIFT, etc.), réseaux de systèmes de paiement, sociétés de transfert d'argent, entreprises du secteur des TIC, établissements universitaires, instituts de recherche et autres organisations pertinentes.

## 2.3 Tâches spécifiques et produits finals

• Utiliser les produits finals relatifs à la technologie DLT qui ont été élaborés par le Groupe FG DFS et étudier les lacunes que présentent ces produits finals par rapport aux objectifs à atteindre.

• Recueillir et rassembler des informations sur les initiatives et activités que mènent actuellement les parties prenantes s'intéressant aux applications et services reposant sur la technologie DLT. Cette tâche consistera notamment à exposer des cas d'utilisation et à recenser les normes relatives aux services reposant sur la technologie DLT dans le monde.

• Elaborer un document qui rende compte de la manière dont les technologies permettent d'assurer des applications et des services grâce à la nature sous-jacente de l'écosystème, y compris les bonnes pratiques relatives au cadre réglementaire et de politique générale, les méthodes d'évaluation des risques et les modèles économiques utilisés.

• Elaborer un rapport sur la terminologie (y compris la définition des termes) et la taxinomie des applications et services reposant sur la technologie DLT et de leur écosystème.

• Elaborer un rapport sur les obstacles potentiels au déploiement des services reposant sur la technologie DLT.

• Etudier et analyser les incidences de l'exigence d'interopérabilité et d'interconnexion des services reposant sur la technologie DLT. Il s'agira notamment d'élaborer une feuille de route relative à la normalisation des services interopérables reposant sur la technologie DLT, compte tenu des difficultés et des bonnes pratiques en matière d'interopérabilité.

• Etudier et analyser les incidences des normes pour les transferts d'argent transfrontaliers

• Etudier et analyser les problèmes de compétitivité technique qui pourraient freiner le déploiement des services reposant sur la technologie DLT.

• Elaborer un kit pratique réglementaire à l'intention des décideurs et des autorités de régulation pour faire progresser l'adoption des services reposant sur la technologie DLT.

• Organiser des ateliers thématiques régionaux afin de recueillir les contributions des diverses parties prenantes. Ces ateliers offriront un cadre pour étudier les bonnes pratiques relatives à l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires pour les applications et services reposant sur la technologie DLT au niveau mondial. Les ateliers

rassembleront des régulateurs des télécommunications, des régulateurs financiers, des décideurs et autres parties concernées, afin de cerner les enjeux et de définir les priorités, d'échanger des informations et des bonnes pratiques dans le cadre de l'apprentissage entre pairs et à l'aide de processus de diffusion des connaissances, et de dégager des possibilités d'intervention en matière de politiques pour promouvoir l'inclusion financière.

• Rédiger des rapports techniques qui rendent compte des lacunes en matière de normalisation et présentent des solutions pour y remédier, et qui définissent les futurs travaux de normalisation à mener par les commissions d'études de l'UIT-T dans le domaine des services reposant sur la technologie DLT.

• Transmettre les produits finals à l'entité de rattachement, au moins quatre semaines calendaires avant que celle-ci se réunisse.

## 2.4 Rattachement

Le Groupe spécialisé est rattaché au GCNT.

## 2.5 Equipe de direction

Voir le § 2.3 de la Recommandation UIT-T A.7.

## 2.6 Participation

Voir le § 3 de la Recommandation UIT-T A.7. Une liste des participants sera tenue à jour pour référence et transmise à l'entité de rattachement.

Il est important de mentionner que les participants aux travaux du Groupe spécialisé doivent soumettre des contributions et participer activement.

## 2.7 Appui administratif

Voir le § 5 de la Recommandation UIT-T A.7.

## 2.8 Aspects financiers généraux

Voir les § 4 et 10.2 de la Recommandation UIT-T A.7.

## 2.9 Réunions

La fréquence et le lieu des réunions seront fixés par le Groupe spécialisé et le calendrier général des réunions sera annoncé dès que possible. Pour ses travaux, le Groupe spécialisé organisera des téléconférences ainsi que des réunions physiques. Le Groupe spécialisé décidera de la tenue des réunions, qu'il annoncera par voie électronique (courrier électronique, site web, etc.) au moins quatre semaines à l'avance.

## 2.10 Contributions techniques

Les contributions doivent être soumises au moins douze jours calendaires avant l'ouverture de la réunion.

## 2.11 Langue de travail

La langue de travail est l'anglais.

## 2.12 Approbation des produits finals

Les produits finals doivent être approuvés par consensus.

## 2.13 Lignes directrices de travail

Voir le § 13 de la Recommandation UIT‑T A.7.

## 2.14 Rapports d'activité

Voir le § 11 de la Recommandation UIT-T A.7.

## 2.15 Annonce de la création du Groupe spécialisé

La création du Groupe spécialisé sera annoncée par l'intermédiaire d'une Circulaire du TSB adressée à l'ensemble des membres de l'UIT, dans le bulletin d'actualités de l'UIT-T, et par d'autres moyens, y compris la communication avec les autres organisations concernées.

## 2.16 Echéances et durée du mandat du Groupe spécialisé

La durée du mandat du Groupe spécialisé est d'un an et demi à compter de la première réunion du Groupe, mais pourra être prorogée le cas échéant sur décision de l'entité de rattachement.

La première échéance prévue est la suivante:

• Première réunion du Groupe spécialisé: troisième trimestre de 2017

## 2.17 Politique en matière de brevets

Voir le § 9 de la Recommandation UIT-T A.7.

ANNEXE 2

Première réunion du Groupe FG DLT de l'UIT‑T  
Genève (Suisse), 17-19 octobre 2017

Informations pratiques pour les participants

**MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS**

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**:La réunion se déroulera sans document papier. Des contributions écrites sont souhaitées. Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse [tsbfgdlt@itu.int](mailto:tsbfgdlt@itu.int) au plus tard **10 octobre 2017** en utilisant le modèle de document disponible sur la [page d'accueil du Groupe FG DLT](https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/). Tous les documents de travail et tous les documents finals seront accessibles depuis la [page d'accueil du Groupe FG DLT](https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/) (un compte TIES ou un compte Invité est nécessaire).

Des équipements de **RÉSEAU LOCAL SANS FIL** sont à la disposition des participants dans les locaux du siège de l'UIT (SSID: "ITUwifi", mot de passe: itu@GVA1211). Des informations détaillées sont disponibles sur place et sur le site web de l'UIT‑T (<http://itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

Les participants ont accès, pendant la durée de la réunion, à des **CONSIGNES ÉLECTRONIQUES** au moyen de leur badge d'identification RFID de l'UIT-T. Les casiers sont situés au rez‑de-chaussée du [bâtiment Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf).

Des **IMPRIMANTES** sont disponibles dans les salons des délégués et près de toutes les [principales salles de réunion](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). Pour éviter de devoir installer des pilotes sur leur ordinateur, les participants peuvent imprimer des documents en les envoyant par courrier électronique à l'imprimante souhaitée ("e-print"). Voir les détails à l'adresse: <http://itu.int/ITU-T/go/e-print>.

Le Service d'assistance informatique de l'UIT ([servicedesk@itu.int](mailto:servicedesk@itu.int)) peut **PRÊTER DES ORDINATEURS PORTABLES**, dans l'ordre d'arrivée des demandes.

**INSCRIPTION** **PRÉALABLE**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**:L'inscription préalable pour la participation sur place ou la participation à distance doit se faire via la [page d'accueil du Groupe FG DLT](https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/) **au moins une semaine avant le début de la réunion**.

**SÉJOUR À GENÈVE: HÔTELS, TRANSPORTS PUBLICS ET VISAS**

**SÉJOUR À GENÈVE**: Des informations pratiques à l'intention des participants aux réunions de l'UIT à Genève sont disponibles à l'adresse: <http://itu.int/en/delegates-corner>.

**HÔTELS OFFRANT DES TARIFS RÉDUITS**: Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux participants aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: <http://itu.int/travel/>.

**DEMANDE DE VISA**: Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé **au moins un mois avant la date de votre arrivée en Suisse** auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa. Pour cette demande, il faut fournir le nom, la fonction, la date de naissance, les informations figurant sur le passeport et la confirmation d'inscription pour tous les requérants.

Les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être envoyées au TSB, avec la mention "**demande de visa**", par courrier électronique ([tsbreg@itu.int](mailto:tsbreg@itu.int)) ou par télécopie (+41 22 730 5853). Un modèle de demande est disponible [ici](http://itu.int/en/ITU-T/info/Documents/Visa-support-letter_MODEL.pdf).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_